



Droit de visite de mon parent âgé

Par AnneC

Bonjour,

Ma mère est âgée et atteinte d'une maladie dégénérative qui l'empêche de communiquer et de se déplacer. Elle vit à son domicile avec mon père avec qui elle est mariée.

Mon père a-t-il le droit de m'interdire l'accès à leur domicile pour rendre visite à ma mère?

Je suis majeure bien entendu.

Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui il peut vous interdire l'accès à son domicile.

Par Isadore

Bonjour,

Cela dit votre mère est en droit de vous inviter, et votre père ne peut vous interdire de la voir si elle souhaite vos visites.

Elle est totalement incapable de communiquer, même par signes (clignements des yeux...) ?

Y a-t-il une mesure de tutelle ?

Par AnneC

Merci pour vos réponses.

Elle peut répondre par oui ou non en levant ou baissant le pouce.

Il n'y a pas de mesure de tutelle.